

Dispositif « Argent de poche »

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Sexe (cochez) : F M

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone portable du jeune :

Courriel :

PHOTO
D'IDENTITÉ

(Obligatoire)

En cas d'urgence, personnes à contacter :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

| SITUATION (cochez)

- Lycéen(ne)
- Autre (Précisez) :

| MES MOTIVATIONS (obligatoire)

| PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE

- Photocopie d'une pièce d'identité (*en cours de validité*)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire
- Autorisation parentale signée
- Contrat de participation signé

| DISPONIBILITÉS :

- MATIN du 21 octobre au 25 octobre 2024
- APRÈS-MIDI du 21 octobre au 25 octobre 2024
- MATIN du 28 octobre au 31 octobre 2024 (4 demi-journées en raison du férié)
- APRÈS-MIDI du 28 octobre au 31 octobre 2024 (4 demi-journées en raison du férié)

() Selon le nombre d'inscriptions, la municipalité de Cugand se réserve le droit de modifier le planning avec votre accord. De plus, si le nombre d'inscription est trop important sur l'ensemble de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué*



DOSSIER COMPLET à remettre à la mairie ou par courriel : mairie@cugand.fr

- avant le **vendredi 4 octobre 2024** pour les vacances de la Toussaint



+ D'INFOS

www.cugand.fr

02.51.43.70.70 ou mairie@cugand.fr



**Dispositif
argent de poche**

Dispositif « Argent de poche »

CONTRAT DE PARTICIPATION

EXEMPLAIRE JEUNE

(En 2 exemplaires : un pour le jeune / un pour la mairie)

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer. Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure, de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h.

Concernant la réalisation du chantier

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile)

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants

Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles Je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15€ par jour** et sera versée par virement bancaire au nom du participant fin de chaque période. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à

Le

Signature du jeune participant (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature d'un parent

Dispositif « Argent de poche »

CONTRAT DE PARTICIPATION

EXEMPLAIRE MAIRIE

(En 2 exemplaires : un pour le jeune / un pour la mairie)

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer. Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure, de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00.

Concernant la réalisation du chantier

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile)

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants

Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles Je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15€ par jour** et sera versée par virement bancaire au nom du participant fin de chaque période. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à

Le

Signature du jeune participant (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature d'un parent



Dispositif « Argent de poche »

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant, **M ou Melle** s'engage :

- La commune de Cugand ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation à l'activité "argent de poche ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Cugand s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM :

Prénom :

Domicilié(e) :

à participer à l'opération « argent de poche ».

Je certifie que mon enfant est bien domiciliée à l'adresse ci-dessus.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) après l'animation.

A percevoir la gratification

sur le compte bancaire du représentant légal

sur le compte bancaire du mineur

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, pour la communication de la commune (presse, journal communal et site internet).

Autorise les prises de vue de mon enfant : OUI NON

Fait à

Le / /

Signature (*précédée de la mention "lu et approuvé"*)